



COMMUNIQUÉ

Objet : A/s. Accréditation des journalistes étrangers devant assurer la couverture médiatique des élections législatives du 02 juillet 2026

Dans le cadre des préparatifs des prochaines élections législatives du 02 juillet 2026, j'ai l'honneur de vous communiquer, ci-après, les dispositions relatives à la procédure d'accréditation des journalistes et des organes de presse de droit étranger :

- La période du dépôt des dossiers de demandes d'accréditation des journalistes étrangers (agences de presse, radio/télévision, journaux, magazines, sites d'information électronique), souhaitant assurer la couverture médiatique de cet important événement, s'étale du 04 au 20 juin 2026.
- Le dossier de demande d'accréditation, doit être déposé auprès de notre poste diplomatique à Bucarest. Il est constitué des pièces suivantes :
 - Un formulaire d'information pour accréditation temporaire disponible sur le site web de l'Autorité Nationale Indépendante des Élections (ANIE) ou au niveau de notre poste, dûment rempli et signé par l'intéressé (ci-joint, copie).
 - Une demande de couverture médiatique émanant de l'organisme employeur ;
 - Une copie de la carte professionnelle de l'intéressé ;
 - Deux (02) photos d'identité récentes et en format JPEG (très important) ;
 - Copie du passeport de l'intéressé ;
 - Une liste de l'ensemble du matériel audiovisuel et technique.

Pour plus d'informations veuillez contacter les services consulaires auprès de l'Ambassade par téléphone ou par e - mail aux coordonnées suivant :

Tel : (0040) -0- 212.115.150

Fax : (0040) -0-316.208.213

E-mail : ambalgeria@ambasada-algeriei.ro

